

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE  
DE L'ANNÉE 2018 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants:**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,  
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2018-170 Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit  
adopté en ajoutant le sujet suivant:

**Au point varia:**

**Unité de chauffage et climatisation à remplacer**

Le point varia est laissé ouvert. Les sujets inscrits et tout autre sujet  
pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de  
voter sur le sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 8 AOÛT 2018**

2018-171 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la  
séance ordinaire du 8 août 2018 soit adopté tel que présenté.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Nom de la personne	Sujet
M. Éric Beauregard M. Pierre Thibault	➤ Bandes riveraines

**5. TRANSFERT DE FONDS**

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

**6. LISTE DES COMPTES**

**Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2007-02, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

**Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement 2007-02**

2018-172

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	70 449,17 \$
Comptes à payer	53 969,22 \$
Salaires et contributions de l'employeur	90 290,19 \$
<b>Total:</b>	<b>214 708,58 \$</b>

<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT 2007-02</b>	
Comptes payés	1 296,06 \$
Comptes à payer	3 084,84 \$
<b>Total:</b>	<b>4 380,90 \$</b>

**7. COURS D'EAU**

**a) Morin-Gauthier et Miclette-Gauthier – Entretien bonifié – Saint-Théodore-d'Acton – Travaux correctif – MFFP**

**ATTENDU** les travaux d'entretien bonifiés exécutés dans le cours d'eau Miclette-Gauthier financés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en 2017 dans le cadre du programme Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques;

**ATTENDU QU'**une somme de 5 000 \$ a été réservée en 2018 par le MFFP pour l'exécution de travaux correctifs ou de bonification des travaux exécutés en 2017;

**ATTENDU QU'**il serait opportun d'effectuer des travaux correctifs ou de bonification dans le cours d'eau Miclette-Gauthier;

**ATTENDU** la recommandation du comité cours d'eau;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-173

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la signature d'un contrat avec le MFFP pour la réalisation de travaux de bonification ou de travaux correctifs dans le cours d'eau Miclette-Gauthier pour une somme n'excédant pas 5000\$, taxes incluses;

De mandater la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) pour la mise en œuvre du projet;

De mandater la firme ALPG consultants inc. pour la supervision du projet, si nécessaire.

**b) Projet à déposer par l'OBV Yamaska pour l'appel de projets au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)**

**ATTENDU QUE** l'OBV Yamaska souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour le projet « Bonification agroenvironnementale des travaux d'entretien de cours d'eau agricoles dans le bassin versant de la Yamaska »;

**ATTENDU QUE** l'OBV Yamaska demande un appui et un engagement financier des MRC concernées;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de cette demande, la MRC d'Acton a ciblé deux interventions en cours d'eau pouvant être bonifiées pour un coût total de 30 389 \$;

**ATTENDU QUE** le montage financier préparé par l'OBV Yamaska prévoit une contribution financière de la MRC d'Acton de 6 077,80 \$, soit 3 080,76 \$ pour la contrepartie en nature et 2 997,04 \$ pour la contrepartie en espèces;

**ATTENDU** la recommandation du comité cours d'eau;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-174 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'appuyer l'OBV Yamaska dans sa demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour le projet « Bonification agroenvironnementale des travaux d'entretien de cours d'eau agricoles dans le bassin versant de la Yamaska ».

QUE la MRC s'engage financièrement dans ce projet pour un montant n'excédant pas 6 077,80 \$.

**c) Projet à déposer par Géomont pour l'appel de projets au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)**

**ATTENDU QUE** GéoMont souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour la réalisation d'un projet régional relatif aux éventuels plans sur les milieux humides et hydriques;

**ATTENDU QUE** GéoMont demande un appui et un engagement financier des MRC de la Montérégie;

**ATTENDU QUE** le montage financier préparé par GéoMont prévoit une contribution financière de la MRC d'Acton de 685,82 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** la recommandation du comité cours d'eau;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-175 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'appuyer GéoMont dans sa demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour son projet régional relatif aux plans sur les milieux humides et hydriques.

QUE la MRC s'engage financièrement dans ce projet pour un montant n'excédant pas 685,82 \$, taxes en sus.

**8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**a) Comité consultatif agricole – Dépôt du rapport de la réunion du 23 août 2018**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif agricole (CCA) rend compte de ses travaux et de ses recommandations au moyen d'un rapport qu'il doit déposer au conseil de la MRC, conformément à l'article 148.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-176 Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du  
procès-verbal de la réunion du 23 août 2018 du comité consultatif agricole  
de la MRC d'Acton, tenant lieu de rapport.

**b) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2018  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE  
ROXTON FALLS**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est  
entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Roxton Falls a déposé pour examen et  
approbation le règlement numéro 02-2018 modifiant son règlement de  
zonage numéro 265-2003;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis  
favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du  
schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document  
complémentaire;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont  
émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation  
favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à  
la protection du territoire et des activités agricoles (Réf. : Résolution CCA-  
18-04);

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-177 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur  
l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond,  
appuyé par monsieur Boniface Dalle-Vedove et résolu à l'unanimité des  
conseillers présents:

QUE le règlement numéro 02-2018 modifiant le règlement de zonage  
numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls soit approuvé puisque  
conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux  
dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations de  
2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 618-2018  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-THÉODORE-D'ACTON**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est  
entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 618-2018 modifiant son règlement de zonage numéro 03-468;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du second projet de règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf. : Résolution CCA-18-05);

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-178

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Pierre Laflamme, appuyé par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 618-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2018  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE  
ROXTON FALLS**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Roxton Falls a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 03-2018 modifiant son règlement de zonage numéro 265-2003;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-179

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond, appuyé par monsieur Boniface Dalle-Vedove et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 03-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls soit approuvé puisque

conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 336-2018  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ACTON  
VALE**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 336-2018 modifiant son règlement de zonage numéro 069-2003;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-180

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond, appuyé par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le règlement numéro 336-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**c) Carrières et sablières – Recommandation du comité**

**ATTENDU QU'**en vertu de son règlement numéro 2009-02, la MRC peut procéder à toute prise de mesures afin de vérifier ou d'évaluer les quantités extraites d'un site de carrière et sablière sur une période donnée;

**ATTENDU QUE** la MRC participe, depuis 2013, à des partenariats régionaux d'acquisition de relevés LiDAR de son territoire;

**ATTENDU QUE** la MRC souhaite effectuer un nouveau relevé LiDAR en 2018 afin de vérifier les quantités déclarées par les exploitants;

**ATTENDU QUE** GéoMont a déposé une soumission à la MRC pour l'acquisition de données LiDAR en 2018, en partenariat avec les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska;

**ATTENDU QUE** la MRC constitue, à chaque année, une réserve à même les sommes versées au fonds pour, entre autres, compenser les frais de vérification et de contrôle de l'exactitude des déclarations;

**ATTENDU** la recommandation du comité Carrières et sablières;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-181

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission  
n° 34060 de GéoMont représentant une dépense de 6 996,80 \$, taxes en  
sus, à prendre à même la réserve constituée à cette fin.

**d) Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Entente  
de délégation**

**CONSIDÉRANT** la proposition de renouvellement du Programme  
d'aménagement durable des forêts (PADF) par le Ministère des Forêts, de  
la Faune et des Parcs du Québec pour la période du 1er avril 2018 au 31  
mars 2021 pour la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil ;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle entente serait dotée d'une somme de  
653 841\$ pour financer des projets liés à différentes fonctions de la forêt;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC de la Montérégie (également collectivement  
appelées les « délégataires ») doivent désigner une MRC à titre de  
responsable de l'administration de ladite entente ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport final du PADF 2015-2018 a été déposé et  
adopté;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-182

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De confirmer la fermeture du Programme d'aménagement durable des  
forêts 2015-2018;
2. D'accepter la nouvelle entente de délégation concernant la gestion du  
Programme d'aménagement durable des forêts 2018-2021 à intervenir  
avec l'ensemble des MRC de la Montérégie, excluant l'agglomération de  
Longueuil, et le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
3. D'autoriser le préfet de la MRC à signer au nom et pour le compte de la  
MRC d'Acton ladite entente;
4. De mandater le préfet pour signer le bilan de la planification annuelle et  
le registre annuel des projets pour chacune des années du programme,  
conditionnellement à l'adoption des bilans et registres annuels par la  
Table de concertation des préfets de la Montérégie;
5. De désigner la MRC Brome-Missisquoi à agir à titre de délégataire dans  
le cadre du projet Programme d'aménagement durable des forêts  
(PADF) pour la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil, et de  
consentir à ce que cette dernière mandate l'Agence forestière de la  
Montérégie pour la livraison du programme et la reddition de compte  
annuelle auprès du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.



**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET RÉGIONAL**

**a) Fonds de Développement des Territoires (FDT) – Fonds de soutien aux entreprises (FSE)**

**a.1 Dossier 1118-FSE-2018-04 – Gîte des Oies**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux entreprises volet démarrage, déposée par l'entreprise *Au Gîte des Oies en juin dernier*;

**ATTENDU** l'aide financière de 2 500 \$ octroyée le 13 juin 2018 par la résolution 2018-130;

**ATTENDU QUE** le coût du projet ainsi que les dépenses admissibles ont été revus à la hausse;

**ATTENDU** le nouveau montage financier qui propose de faire passer la subvention de 2 500 \$ à 4 000 \$;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-183

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'ajuster la demande présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE):

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention accordé en juin	Subvention supplémentaire demandée	Montant total accordé pour le projet
FSE – Démarrage	1118-FSE-2018-04	2 500 \$	1 500 \$	4 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente ainsi qu'à l'addenda à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit addenda.

**a.2 Dossier 1126-FSE-2018-07 – Méganne Dupuis-Hurteau**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux entreprises volet démarrage, déposée par madame *Méganne Dupuis-Hurteau*;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-184 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE):

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1126-FSE-2018-07	2 500 \$	2 500 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b) Développement Culturel**

**b.1 Accès culture 2018-2019**

**b.1.1 Contrat avec la Maison de la Famille Valoise inc.**

2018-185 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de service au montant de 3 600 \$ avec la Maison de la famille Valoise inc., mandatée pour assurer la coordination de la programmation du projet Accès Culture 2018-2019.

**b.1.2 Contrat avec avec RythÂ Kesselring**

2018-186 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de service au montant de 2 940 \$ taxes en sus avec RythÂ Kesselring inc., mandatée pour réaliser l'activité *Animaux imaginaires* dans le cadre du projet Accès Culture 2018-2019.

**b.1.3 Contrat avec la Corporation de développement de la Rivière Noire (CDRN)**

2018-187 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de service au montant de 2 280 \$ taxes incluses avec la Corporation de développement de la Rivière Noire (CDRN), mandatée pour réaliser l'activité *Côteyez les géants* dans le cadre du projet Accès Culture 2018-2019.

**b.2 Productions artistiques de la région d'Acton (PARA) – Entente à intervenir avec Financement Agricole Canada**

**ATTENDU QUE** l'organisme *Les Productions artistiques de la région d'Acton (PARA)* a déposé une demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit administré par Financement agricole Canada (FAC);

**ATTENDU QUE** FAC accorde à l'organisme les PARA une contribution unique de 20 000 \$ conditionnellement à ce que la MRC accepte d'être liée à l'entente pour recevoir et administrer le montant du financement au nom du bénéficiaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-188

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. Que la MRC s'engage à recevoir et administrer la contribution financière obtenue du Fonds AgriEsprit de FAC au nom de l'organisme les PARA, selon les termes indiqués à l'entente tripartite à intervenir;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ladite entente.

**c) Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Théâtre de la Dame de Cœur**

**ATTENDU QUE** le Théâtre de la Dame de Coeur (TDC) souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour la réalisation d'un projet d'installation d'une nouvelle billetterie performante et d'actualisation de sa stratégie marketing;

**ATTENDU QUE** le TDC demande un appui de la MRC d'Acton;

**ATTENDU QUE** le montage financier préparé par le TDC ne prévoit pas de contribution financière de la MRC d'Acton;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-189

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'appuyer le Théâtre de la Dame de Coeur dans sa demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) 2018-2019 pour le projet d'installation d'une nouvelle billetterie performante et d'actualisation de sa stratégie marketing;

QUE la MRC d'Acton consent à ce qu'un montant n'excédant pas 54 810 \$ soit réservé pour le TDC à même l'enveloppe répartie par MRC et réservée pour les projets des MRC.

**d) Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**

**d.1 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Territoires : Priorités bioalimentaires**

**ATTENDU QUE** la MRC souhaite élaborer un document de planification dans le but de mettre en valeur les activités des secteurs agricole et forestier de son territoire;

**ATTENDU QUE** le MAPAQ a mis en place le programme Territoires : Priorités bioalimentaires ayant comme objectif général d'accroître le développement et la mise en valeur du secteur bioalimentaire selon les priorités territoriales établies;

**ATTENDU QUE** le volet 1 dudit programme vise à doter les MRC d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui définit les priorités de développement du secteur bioalimentaire;

**ATTENDU QUE** l'aide financière accordée peut atteindre 50% des dépenses admissibles engagées par la MRC, jusqu'à concurrence de 50 000 \$;

**ATTENDU QUE** la démarche d'élaboration d'un PDZA permet d'appuyer la mobilisation des acteurs engagés dans le développement du secteur bioalimentaire afin qu'ils établissent une vision commune et qu'ils planifient la réalisation d'actions prioritaires;

**ATTENDU QU'**une demande d'appui sera transmise aux différents partenaires de la démarche; les municipalités locales de la MRC, le Syndicat de l'UPA de la rivière Noire, la Chambre de commerce de la région d'Acton et l'Agence forestière de la Montérégie;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-190

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme Territoires : Priorités bioalimentaires pour l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA).

**d.2 Désignation des membres élus au comité directeur**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'élaboration du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC d'Acton, il y a lieu de mettre en place un comité directeur;

**ATTENDU QUE** le comité directeur aura comme principales responsabilités de prendre acte de l'état d'avancement des travaux et de transmettre des directives sur les tâches à réaliser;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-191

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner M. Jean-Marie

Laplante, préfet de la MRC et président du CCA, ainsi que M. Jean-Marc Ménard, maire de la municipalité de Sainte-Christine, comme représentants élus du comité directeur du PDZA de la MRC d'Acton.

Qu'outre les deux (2) représentants élus de la MRC, le comité directeur soit composé de trois (3) représentants du Syndicat de l'UPA de la rivière Noire, du directeur du service de l'aménagement de la MRC, du directeur du service de développement économique et local (DEL) de la MRC et d'une représentante du MAPAQ.

#### **9. SÉCURITÉ INCENDIE – PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU)**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Sécurité publique (MSP) a mis en place le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

**ATTENDU QUE** la MRC a sollicité ledit programme et s'est engagée, par la résolution n° 2017-231, à mettre en place un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) visant à optimiser les services d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur son territoire;

**ATTENDU** la recommandation de l'équipe de travail formée des cinq (5) services de sécurité incendie de la MRC, de la Sûreté du Québec, de Dessercom Inc. et du Service de premiers répondants de Roxton Falls;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2018-192

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) de la MRC d'Acton, tel que déposé séance tenante.

#### **10. SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) – AVENANT AU CONTRAT DE SERVICE**

**ATTENDU** la résolution 2016-215 qui autorise la signature du contrat de service avec la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017;

**ATTENDU** la résolution 2017-196 qui autorise la signature d'un avenant audit contrat de service qui propose que l'article 1.3.2 soit modifié afin d'y prévoir une clause de renouvellement automatique par périodes d'un an;

**ATTENDU** la réception d'un avenant audit contrat de service qui propose que les articles 7.1.10 et 7.1.11 soient modifiés afin de refléter les changements apportés au remboursement par la SAAQ des frais occasionnés par les formations;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2018-193

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la

directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'avenant au contrat de service *Permis et immatriculation* avec la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ).

## **11. PROJET DE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Marc Ménard qu'à une séance ultérieure, un règlement de gestion contractuelle sera déposé pour fins d'adoption. Un projet de ce règlement est également présenté et déposé.

## **12. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

## **13. CORRESPONDANCE**

### **a) La semaine québécoise de réduction des déchets 2018**

**ATTENDU QUE** l'édition 2018 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets", organisée par Action RE-buts, se déroulera cette année du 20 au 28 octobre prochain;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

**ATTENDU QU'**il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

### **CONSÉQUEMMENT,**

2018-194

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la MRC d'Acton proclame la semaine du 20 au 28 octobre 2018, "La Semaine québécoise de réduction des déchets". Le Conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

## **14. VARIA**

### **a) Unité de chauffage et climatisation à remplacer**

**ATTENDU QUE** l'unité de chauffage et de climatisation pour les bureaux de la partie avant et au deuxième étage est en fin de vie utile;

**ATTENDU QUE** quelques réparations ont été faites au cours de la dernière année et corrigent temporairement les problèmes;

**ATTENDU** les deux soumissions fournies par Cimon Bouchard inc.;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-195

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager une dépense de 8 733,90 \$, taxes en sus, auprès de Cimon Bouchard inc. afin de remplacer l'unité de chauffage et de climatisation.

**15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

<b>Nom de la personne</b>	<b>Sujet</b>
M. Éric Beauregard	➤ Débats des candidats aux élections provinciales organisé par le syndicat de base de l'UPA

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2018-196

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h30.

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière.**